

Publié sur le site internet de la commune le
Le Maire
Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-043

Séance du 07 AVRIL 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 16
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 27/03/2025
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 27/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles et Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

Mme BOURDELEAU Alexandra a donné pouvoir à M. Baptiste COLLET
Mme MARTIN GAJAC Corinne a donné pouvoir à M. Frédéric VALLOS
M. Sylvain PERRAUD a donné pouvoir a donné pouvoir à M. Richard GAY

M. Richard GAY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : SIEA – Relamping – Financement

La commune a choisi de procéder au relamping de 186 points lumineux restant pour un coût à charge de la commune de 144 800 € TTC.

Déduction des aides du SIEA et du FCTVA le reste à charge pour la commune sera de 104 882,68€.

Possibilité d'emprunt « intracting » de 40 920 € (220 € par points lumineux)

La commune a le choix entre deux solutions :

- Intracting sur 12 ans (le montant des annuités serait couvert par les économies réalisées)
- Payer la totalité en une fois

En cas de paiement direct la commune paiera 85% des 104 882,62 € soit 89 150,28€. Le solde sera appelé en 2026 ou 2027.

Il convient de se prononcer sur le choix proposé : emprunt (intracting) ou paiement en totalité en une fois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient la solution du paiement directe de la totalité du cout des travaux.
- dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain
- dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au SGC de Chatillon sur Chalaronne
- dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au SIEA

Ainsi fait et délibéré le 07 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire
Frédéric VALLOS

Le secrétaire de séance
Richard GAY

